



**Assurances véhicules à moteur terrestres ;
deux roues électriques et/ou
Nouveaux Véhicules Électriques Individuels
pour les habitants de Bourg-lès-Valence**

APPEL À PARTENARIAT

Date limite de réception des candidatures :

LE VENDREDI 28 JUILLET 2023 À 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

ARTICLE 2. MODALITÉS DU PARTENARIAT

- 2.1 Modalités financières
- 2.2 Autres modalités

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

- 3.1 Contenu de la proposition
- 3.2 Conditions de remise de la proposition
- 3.3 Accompagnement dans la phase de démarrage puis au cours de la période de partenariat

ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

- 4.1 Sélection des candidatures
- 4.2 Sélection des propositions
- 4.3 Suites à donner

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

ARTICLE 6. ENGAGEMENT DU CANDIDAT (*A retourner*)

Annexe 1 : Grilles d'exemple à renseigner

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

La ville de Bourg-lès-Valence, 20 000 habitants, développe depuis 5 ans, et désormais au sein d'une véritable Maison du pouvoir d'achat, des achats groupés ou partenariats privilégiés au bénéfice de ses habitants, dans le domaine de l'énergie et des mutuelles. Les services de la Ville ont ainsi développé un savoir-faire dans la communication auprès de ses habitants pour faire émerger les besoins, les attentes et contribuer à leur réponse, dans le cadre de ce type de démarche gagnant-gagnant.

Dans cette même logique d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants de la Commune, et dans un contexte d'inflation forte, la Commune de Bourg-lès-Valence souhaite engager une démarche similaire s'agissant de **produits de services qui concernent tous les habitants de par leur caractère obligatoire en l'occurrence les assurances sur les véhicules terrestres à moteur (voitures et motos) et/ou sur les deux roues électriques et Nouveaux Véhicules Individuels Electriques**, dans l'objectif d'obtenir des offres tarifaires et de services caractérisés par un niveau de rapport coût / prestations le plus compétitif et avantageux possible.

La notion d'habitant(s) sera entendue au sens large : habitants domiciliés sur la Commune de Bourg-lès-Valence, Commerçants ou entreprises y exerçant une activité y compris leurs salariés, agents et salariés de la Commune ...

La mise en place de ce dispositif de partenariat est souhaitée avec effet au cours du **4^{ème} trimestre 2023**

La présente consultation a donc pour but la mise en place d'un contrat de partenariat privilégié sur une durée de **deux ans à compter de sa date de signature. Ce partenariat devra impérativement se concrétiser par des avantages supplémentaires directs, évaluables, quantifiables ou valorisables, d'ordre financier et/ou en services proposés par rapport à l'offre « grand public », hors partenariat, concernant les assurances véhicules à moteur terrestres et/ou les assurances deux roues électriques et Nouveaux Véhicules Electriques Individuels. Le candidat pourra ne proposer une offre que sur l'un ou l'autre des produits ou bien sur les deux. L'offre tarifaire préférentielle devra être cumulable avec les offres promotionnelles récurrentes (de type « les 2 premiers mois de gratuits »).**

Les candidats susceptibles de pouvoir répondre au présent appel à projet sont :

- Les organismes privés (notamment bancaires ou d'assurance), qu'ils soient ou non à caractère mutualiste, proposant une gamme de produits de type assurances véhicules à moteur terrestres ou/et assurances deux roues électriques et Nouveaux Véhicules Electriques Individuels

- Les associations ou structures de regroupement d'assurés ou les organismes de courtiers en assurance, susceptibles de proposer une plus grande diversité en termes de gammes de produits (déjà évaluées et comparées) de type assurances véhicules à moteur terrestres ou/et deux roues électriques et Nouveaux Véhicules Electriques Individuels, en fonction notamment des profils des adhérents.

ARTICLE 2. MODALITÉS DU PARTENARIAT

La collectivité sera partenaire de la structure retenue par le biais **d'une convention de partenariat** (pouvant être proposée par le candidat) récapitulant les engagements des parties.

2.1 Modalités financières

La municipalité ne participera pas financièrement au coût de l'assurance véhicules à moteur terrestres et/ou de l'assurance 2 roues électriques ou NVEI. Elle n'aura aucun lien financier avec la structure retenue ni avec les usagers contractant avec l'organisme.

La structure retenue contractualisera directement avec les usagers.

2.2 Autres modalités

Une fois le candidat retenu, la commune continuera de communiquer régulièrement sur ce projet. La commune mettra le cas échéant à disposition du candidat retenu, durant la période de démarrage et durant toute la durée du partenariat une salle moyennant le paiement d'une redevance établie en tenant compte de l'objectif social et citoyen de la démarche afin qu'il puisse organiser les rendez-vous de conseil avec les clients potentiels, notamment durant la phase de démarrage du projet. En effet, pour la collectivité, la proximité et le lien avec les usagers sont importants et nécessaires.

L'offre du candidat concernera les assurances véhicules à moteur terrestres et les assurances 2 roues électriques ou non, selon des critères et conditions que le candidat précisera dans son offre.

Le candidat retenu devra se rendre disponible **en début de partenariat** pour le cas échéant **être présent lors d'une éventuelle réunion publique d'information des habitants.**

Le candidat retenu pourra tenir le cas échéant des permanences ponctuelles ou régulières (modalités à préciser) notamment au début de la période de partenariat.

Au cours de ces permanences, comme en cas de rendez-vous au siège de l'organisme, le partenaire retenu s'engage à éclairer et conseiller chaque usager potentiel de façon objective et honnête, afin que celui-ci soit en mesure de comparer avec ses contrats en cours et/ou avec les différentes autres propositions dont il pourrait avoir connaissance, **que ce soit en terme de coût ou de rapport coût / niveau de prestations ou d'offres de services.**

Il convient de noter que dans l'hypothèse où 2 offres apparaîtraient après analyse à la fois très proches qualitativement et très complémentaires, **la Commune se réserve la possibilité de proposer le partenariat simultanément aux 2 organismes sur la période considérée**, dans l'objectif de mieux couvrir les attentes et besoins des habitants.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

3.1 Contenu de la proposition

Le candidat remettra un dossier contenant les pièces suivantes :

A / Pièces de la candidature

- Pour les courtiers, le mandat de la compagnie au courtier.
- Pour les agents, le mandat de la compagnie.
- Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices connus ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité financière.
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.
- Si le candidat est en redressement judiciaire ; la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances, pour les seuls agents et courtiers.
- si le candidat présente sa proposition en s'appuyant sur d'autres structures, il produit

un engagement écrit de chacun de ses partenaires justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution de ce projet de partenariat. Le candidat justifie également de leurs capacités.

B/ Pièces de la proposition

- Le candidat devra **identifier une proposition spécifique** pour la commune de Bourg-lès-Valence
- A l'appui de sa proposition, le candidat devra fournir les éléments suivants :
 - **Le présent document au niveau de son article 6 valant engagement à respecter le présent cahier des charge et permettant au partenaire de s'engager ou pas** sur l'éventuelle révision annuelle des tarifs et ses modalités, en indiquant par exemple une augmentation plafonnée ; **à retourner complété et signé ;**
 - **Un mémoire portant sur les éléments suivants :**
 - méthode de commercialisation de l'offre,
 - moyens, outils et modalités d'information du public dans la phase de démarrage et durant toute la période du partenariat (permanence, outils de communication ...)
 - Le candidat présentera et précisera également et le cas échéant ses offres de services connexes ou couplées à l'offre objet du partenariat dans la mesure où cela procurerait à l'adhérent des avantages financiers ou en services supplémentaires.
 - **Le candidat s'engage à renseigner, à titre d'exemples et pour permettre une analyse précise des offres, les 4 grilles de l'annexe 1, et à fournir un récapitulatif technique des offres proposées en termes de niveaux de couverture.**
- **Le candidat devra également :**
 - Définir les moyens, outils et modalités d'information du public (permanence, outils de communication ...)
- **Le candidat joindra également à sa proposition :**
 - toute pièce nécessaire à l'analyse de son offre ;
 - **un ou des tableau(x) de synthèse de ses offres pour une clarté optimale.**

3.2 Conditions de remise de la proposition

Les propositions doivent parvenir **avant le VENDREDI 28 JUILLET 2023 à 12h00.**

L'ensemble de ces pièces sera contenu dans une enveloppe UNIQUE cachetée comportant la mention :

**Consultation « assurances véhicules à moteur
et/ou assurance 2 roues électriques et NVEI »
habitants de Bourg-lès-Valence
Ainsi que le nom de l'entreprise
NE PAS OUVRIR**

Et sera déposée contre récépissé ou envoyée en recommandé avec AR à l'adresse de la Ville :

**Ville de Bourg-lès-Valence
36 rue des Jardins
BP 231 - 26502 Cedex**
Aux horaires suivants : du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
le vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Le dossier de candidature peut également être transmis par mail à l'adresse suivante : olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

Les dossiers qui seraient transmis par mail, déposés ou parviendraient par la poste après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus et renvoyés à leur expéditeur.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

4.1 Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, seront éliminés les candidats dont les garanties professionnelles et financières seront manifestement insuffisantes.

4.2 Sélection des propositions

La sélection des meilleures offres s'effectuera en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

	Critères	Pondération
Note 1	Valeur technique de l'offre appréciée notamment au regard du rapport prix / niveaux de garanties mais aussi par rapport à la diversité des offres / formules et à leur adaptabilité ; mais également par l'évaluation des avantages supplémentaires quantifiables ou valorisables, d'ordre financier et/ou en services proposés par rapport à l'offre « grand public », hors partenariat.	60 %
Note 2	Modalités et qualité d'information, de communication, de commercialisation, d'accompagnement et de conseil	25 %
Note 3	Délais de mise en œuvre	5%
Note 4	Services connexes ou associés proposés	10 %

4.3 Suites données

A l'issue de l'analyse, les meilleures propositions seront sélectionnées puis classées et les candidats seront susceptibles d'être auditionnés ou consultés par la collectivité par tous moyens adaptés.

Des discussions et négociations pourront avoir lieu autant que de besoin pour aboutir au choix de la meilleure proposition, dans le cadre d'un classement final.

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats devront faire parvenir leurs questions écrites (courrier, mail) à l'adresse suivante :

Monsieur Olivier DRAGON
Directeur Cohésion Sociale
Ville de Bourg-lès-Valence
BP 231 - 26502 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04 75 79 46 50 – 06 21 99 32 13
olivier.dragon@bourg-les-valence.fr

ARTICLE 6. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné, (NOM et PRÉNOM),

Agissant pour le nom et pour le compte de la structure : (intitulé complet et forme juridique)

Ayant son siège social à :

immatriculation :

Téléphone : Télécopie :

- après avoir pris connaissance du présent document et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents demandés dans le cadre du présent appel à projet,

M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies dans le présent document.

M'engage à faire évoluer les tarifs des offres dans la limite maximale de % par an sur la durée du contrat (hors évolution réglementaire)*.

---- > **Si nécessaire, commentaires relatifs à l'évolution des tarifs :**

.....
.....
.....

*** Possibilité de ne pas s'engager sur un taux plafond, mais dans ce cas l'écrire et en expliquer les raisons**

Fait en un seul original

Signature du candidat

À

Porter la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »

le

.....

ANNEXE 1 (A renseigner impérativement)

TARIFS ANNUELS ASSURANCE VÉHICULES À MOTEUR (VOITURES)

Critères / lieu de garage : **BOURG LES VALENCE**

Taux de remise par rapport à l'offre grand public : % (si identique pour tous les profils)

Modèles et Profils- *	Suzuki SWIFT hybrid pack 2022 82 CV	HONDA JAZZ MHEV Exclusive 2022	HYUNDAI 100 GDI INTUITIVE 2019	ZOE Electrique	PEUGEOT 208 Puretech 100 Allure 2022	RENAULT CAPTUR Hybrid 140 Techno 2022	PEUGEOT 208 Puretech 130 Active pack 2022	PEUGEOT 308 Puretech 130 Active pack 2022	VW T-ROC 1,0 TSI LIFE 2022
Homme 20 ans jeune conducteur TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0									
Homme 40 ans TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0									
Homme 55 ans TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0									
Femme 55 ANS TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0									
Homme 65 ans TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0									
Modèles et Profils-	Suzuki SWIFT hybrid pack 2022 82 CV	HONDA JAZZ MHEV Exclusive 2022	HYUNDAI 100 GDI INTUITIVE 2019	ZOE Electrique	PEUGEOT 208 Puretech 100 Allure 2022	RENAULT CAPTUR Hybrid 140 Techno 2022	PEUGEOT 208 Puretech 130 Active pack 2022	PEUGEOT 308 Puretech 130 Active pack 2022	VW T-ROC 1,0 TSI LIFE 2022

* Préciser dans la grille le taux de remise s'il dépend de certains profils ou varie selon les profils

TARIFS ANNUELS ASSURANCE VÉHICULES À MOTEUR (MOTOS)

Critères / lieu de garage : **BOURG LES VALENCE**

Taux de remise par rapport à l'offre grand public : % (si identique pour tous les profils)

Selon puissances à renseigner : et Profils- * CV CV CV	CV
Homme 20 ans jeune conducteur TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0				
Homme 40 ans TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0				
Homme 55 ans TOUS RISQUES Prime bonus 50				
Femme 55 ANS TOUS RISQUES Prime bonus 50 malus 0				
Homme 65 ans TOUS RISQUES Prime bonus 0 malus 0				
Selon puissances à renseigner : et Profils-				

* Préciser dans la grille le taux de remise s'il dépend de certains profils ou varie selon les profils

TARIFS ANNUELS : VELOS ELECTRIQUES :**Lieu de résidence : BOURG LES VALENCE**

Types de NVEI Niveaux de garanties	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES VELO VALEUR < 2000 €	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES VALEUR VELO ENTRE 2000 € ET 3000 €	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES VALEUR VELO > 3000 €
Simple assistance dépannage *			
Assurance resp. civile – tiers *			
Assurance tiers + corporelle conducteur *			
Assurance complète (tiers, corporelle, vol et casse et dommages) *			
Types	TARIFS		

* indiquer tarif (avec mention du taux de remise) ou autre(s) avantages et joindre un récapitulatif techniques des offres et niveaux de couverture.

Autres Commentaires ou observations	
--	--

TARIFS ANNUELS : NOUVEAUX VEHICULES ELECTRIQUES INDIVIDUELS :**Lieu de résidence : BOURG LES VALENCE**

Types de NVEI Niveaux de garanties	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES Trottinette électrique	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES Gyropode	TARIFS OU AVANTAGES PROPOSES AUTRE NVEI
Simple assistance dépannage *			
Assurance resp. civile – tiers *			
Assurance tiers + corporelle conducteur *			
Assurance complète (tiers, corporelle, vol et casse et dommages) *			
Types	TARIFS		

* indiquer tarif (avec mention du taux de remise) ou autre(s) avantages et joindre un récapitulatif techniques des offres et niveaux de couverture.

Autres Commentaires ou observations	
--	--